



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

Réf :
Lettre 1 23-24 NL

Affaire suivie par :
Les IA-IPR EVS

Tél : 05 57 57 38 19
Mél : ce.ipr@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, le 5 septembre 2023

Les Inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux
Etablissements et vie scolaire

à

Mesdames et Messieurs
Les conseillers principaux d'éducation,
Les professeurs documentalistes,
Les personnels des services Vie Scolaire,

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée des IA-IPR Etablissements et vie scolaire

Nous tenons à vous adresser à vous afin de vous souhaiter une bonne rentrée et une excellente année scolaire 2023-2024.

En cette rentrée, nous souhaitons tout d'abord la bienvenue aux conseillers principaux d'éducation et aux professeurs documentalistes qui prennent leurs fonctions dans l'académie de Bordeaux. Nous adressons également nos chaleureuses félicitations aux lauréats des CACPE et CAPES-CAFEP de documentation que nous avons plaisir à accueillir dans notre académie.

I - Organisation de l'inspection EVS

Suite au départ de Monsieur HENault, Madame Martine RUMEAU rejoint l'équipe des inspecteurs EVS.

La répartition des dossiers académiques et secteurs géographiques au sein de l'inspection EVS a été arrêtée par Madame la rectrice.

Madame CHARRAZAC et Monsieur CLEMENT assureront le suivi des dossiers académiques relatifs **aux conseillers principaux d'éducation** ; **Monsieur BLEUZE et Monsieur GILLARD**, ceux relatifs **aux professeurs documentalistes**.

Pour les dossiers transversaux :

- Monsieur BLEUZE est membre du groupe de pilotage académique EMI ;
- Madame CHARRAZAC est DAFPE et co-doyenne du collège des IA-IPR ;
- Monsieur CLEMENT est membre du comité de pilotage académique du Carré régalien ;
- Monsieur GILLARD est membre de l'EAVR, du CAESCE et suit les dispositifs relais ;

En ce qui concerne la répartition territoriale, celle-ci est précisée dans le tableau ci-après

IA-IPR EVS	ZAP
Frédéric BLEUZE frederic.bleuze@ac-bordeaux.fr	ZAP du 24 : Est-Dordogne et Bergerac. ZAP du 33 : Sud Gironde (circonscriptions de Langon et La Réole), Libourne, Ambition Nord Gironde. ZAP du 47 : Agen, Villeneuve/Lot - Fumel.
Dominique CHARRAZAC dominique.charrazac@ac-bordeaux.fr	ZAP du 33 : Arcachon. ZAP du 40 : Parentis-Morcenx. ZAP du 64 : Nive et Adour, Nive et Saison.
Jérôme CLEMENT jerome.clement@ac-bordeaux.fr	ZAP du 24 : Nord-Dordogne, Ouest-Dordogne et Périgueux. ZAP du 33 : Bordeaux Centre, Mérignac-Pessac, Rive Droite.
Daniel GILLARD daniel.gillard@ac-bordeaux.fr	ZAP du 33 : Sud Gironde (circonscription Sud-Entre-Deux-Mers), Médoc. ZAP du 47 : Marmande – Nérac. ZAP du 64 : Pau, Les Gaves.
Martine RUMEAU martine.rumeau@ac-bordeaux.fr	ZAP du 33 : Bordeaux Nord, Talence. ZAP du 40 : Mont-de-Marsan, Dax.

- Sophie CHEKROUN et Marie VANHULLE seront vos interlocutrices pour l'animation du réseau des coordonnateurs de ZAP et toute question concernant votre accompagnement professionnel. Pour rappel, leurs adresses mail :

- Marie VANHULLE : chargdoc@ac-bordeaux.fr
- Sophie CHEKROUN : chargcpe@ac-bordeaux.fr

En outre Sophie CHEKROUN, chargée de Mission d'Inspection à mi-temps, assurera le suivi des CPE contractuels et du PAF CPE.

II - Axes prioritaires de la rentrée scolaire

La priorité absolue pour cette nouvelle année scolaire, rappelée dans la circulaire de rentrée du 6 juillet 2023 (<https://www.education.gouv.fr/une-ecole-qui-instruit-emancipe-et-protège-la-circulaire-de-rentree-2023-au-bulletin-officiel-378707>), réside dans la lutte contre toutes les formes de harcèlement. Cet engagement mobilise l'ensemble des personnels des établissements scolaires dans une démarche :

- collaborative au sein des collèges et des lycées,
- co-éducative et co-responsable avec les parents d'élèves,
- partenariale avec les acteurs institutionnels et associatifs qui luttent contre le harcèlement et le cyberharcèlement.

Le programme PHARe sera obligatoire dans tous les collèges et les lycées et vous serez particulièrement attentifs à la diffusion systématique des numéros d'alerte, notamment par voie d'affichage sur les espaces dédiés à la vie scolaire.

Dans une démarche de montée en compétences, les AED, qui jouent un rôle majeur dans la lutte contre le harcèlement, bénéficieront, à compter de cette rentrée scolaire, d'une formation qui leur sera spécifiquement dédiée et qui se déploiera, afin de ne pas désorganiser les équipes de vie scolaire, sur les trois prochaines années.

C'est plus généralement la culture du respect de l'autre, le partage de la valeur d'altérité et l'instauration d'un climat de bien-être qui constituent un enjeu pour l'ensemble de la communauté éducative : pas plus que dans le reste de la société, les discriminations, le racisme, le sexisme n'ont leur place à l'École. **Au-delà de la question du harcèlement, l'École doit être un espace protecteur pour tous les élèves afin qu'ils développent leur esprit critique, indépendamment de toutes formes de pression ou de prosélytisme, dans le respect des valeurs de la République.**

En ce sens, le décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves vient compléter les procédures disciplinaires en vigueur.

Du collège au lycée, ces enjeux renforcent plus que jamais le rôle et la place de l'EMI et notamment du professeur documentaliste dans son approche pluridisciplinaire. La conscientisation par l'élève de son **identité numérique** et de ses enjeux comme le développement de son **esprit critique**, à l'heure de l'IA et de la multiplication des « fausses » informations, participent à la formation des élèves à l'utilisation responsable et citoyenne des outils et des ressources numériques.

Dans le champ de l'orientation, **la découverte des métiers au collège de la classe de cinquième à celle de troisième** (note de service du 23-5-2023 - BOENJS [n° 21 du 25 mai 2023](#)) met l'accent sur l'organisation, au sein de l'établissement et en appui notamment de la politique documentaire, d'un véritable espace « découverte des métiers » dédié à la découverte des métiers, l'orientation et l'information scolaire et professionnelle qui permet, par exemple, le relais par voie d'affiche de campagnes autour des métiers et des journées portes ouvertes des lycées.

La santé mentale des élèves demeure un sujet majeur d'attention et de préoccupation pour l'ensemble des membres de la communauté éducative et vous continuerez en ce sens à participer au repérage des élèves en souffrance et à les orienter vers les personnels compétents.

En vue de répondre aux demandes nombreuses que vous avez exprimées sur cette question, les CPE bénéficieront dès cette année d'une formation spécifique dédiée à la santé mentale des élèves.

Dans la mise en œuvre de la nouvelle 6^{ème}, les professeurs documentalistes sont des acteurs importants des heures de soutien et d'approfondissement ou bien encore du dispositif devoirs faits rendu obligatoire.

III. L'offre de formation académique

En étroite collaboration avec l'EAFC, nous vous proposons différents formats de formation :

- les réunions en ZAP

Vous disposez d'espaces et de temps d'échange et de mutualisation de ressources et de pratiques professionnelles. Les réunions de ZAP sont un lieu de formation par les pairs et, dans chaque ZAP, un référent est nommé par l'ensemble des collègues. C'est une condition indispensable pour que fonctionne et se réunisse l'équipe de ZAP. Les collègues intéressés pour être référent ou co-référent de ZAP veilleront à prendre l'attache de Marie VANHULLE et Sophie CHEKROUN.

- le PAF

Dans l'attente d'une évolution possible de la formation continue, nous poursuivons la mise en œuvre du plan pluri annuel de formation que nous avons arrêté avec les formateurs il y a 2 ans, ces formations étant organisées prioritairement en ZAP. Nous vous invitons également à consulter le catalogue « offre collective ».

Vous trouverez le détail de chaque action en saisissant leur code module dans l'application SOFIA accessible à l'adresse <http://ginet.in.ac-bordeaux.fr/arena/>. Un message spécifique sera envoyé prochainement aux professeurs documentalistes pour présenter les formations en documentation.

- le CAFFA

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) est ouvert aux professeurs ou personnels d'éducation titulaires justifiant d'au moins cinq années de services accomplis en qualité de professeur ou de conseiller principal d'éducation titulaire ou non titulaire.

Toutes les informations académiques sont à l'adresse <http://www.ac-bordeaux.fr/cid94777/certificat-aptitude-aux-fonctions-formateur-academique-caffa.html>. Nous vous incitons vivement à vous inscrire pour l'obtention de ce certificat, préparé sur 2 ans. Une préparation est assurée en lien avec l'INSPE (inscription au PAF). Cette offre académique sera complétée par les formations dispensées dans le cadre de la note de service du 31 août relative au principe de laïcité.

- les PPCR

Cette année encore, le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) nous amènera à rencontrer certains d'entre vous, éligibles à un rendez-vous de carrière ou dans le cadre d'une visite d'accompagnement. **Nous serons attentifs, lors de nos visites, aux coopérations entre CPE et professeur documentaliste** à travers les projets communs, les protocoles d'accueil des élèves, la gestion des espaces et des temps de l'élève...

La date du rendez-vous de carrière est communiquée au minimum 15 jours à l'avance.

Pour finir, cette rentrée scolaire est également caractérisée par l'accueil de nouveaux collègues stagiaires dans le cadre des concours de recrutement : 20 stagiaires CPE et 7 professeures documentalistes sont affectés dans l'Académie de Bordeaux pour débiter leur activité au service de l'Éducation Nationale et suivre une formation à l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE). Nous leur souhaitons une belle et longue carrière au sein de notre institution. Dans le cadre des évolutions des maquettes de formation, nous accueillerons également dans nos établissements des étudiants M1 et M2 qui se destinent aux fonctions de CPE et de professeurs documentalistes et qui seront en stages ponctuels ou filés. Enfin, 3 étudiants inscrits en M2 MEEF encadrement éducatif et 2 étudiants inscrits en M2 MEEF documentation seront en contrat d'alternance qui leur permettra d'exercer à tiers-temps en responsabilité. Nous remercions par avance tous les tuteurs qui assureront leur accompagnement.

Nous vous assurons de notre disponibilité pour répondre au mieux à vos préoccupations. Au-delà des visites que nous effectuerons dans les établissements, vous pourrez nous contacter via la messagerie électronique. Nous vous rappelons que les demandes à caractère officiel doivent être faites par écrit en suivant la voie hiérarchique.

Nous vous souhaitons de réussir dans vos missions, au service d'un climat scolaire serein, favorable à la réussite de chaque élève de l'académie de Bordeaux.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire,

Au plaisir de nos futurs échanges,